



A.R.B.R.

Les Amis
De Robespierre
Pour
Le Bicentenaire
De la Révolution

Bulletin Départemental

N° 21

Février 1995



Conseil Général / Pas-de-Calais

Adresse à la Nation Artésienne sur la nécessité de Réformer les Etats d'Artois

Publiée par Robespierre en 1788 "L'adresse à la Nation Artésienne" fut rééditée en février 1789 "considérablement augmentée de faits nouveaux recueillis depuis la première".

Ce texte important va faire connaître Robespierre dans toute la province et servir de base à sa "campagne électorale" (cf la communication de B. Decriem au Colloque d'Arras en 1993).

Dans un premier temps, le futur constituant aborde la question cruciale de la "Représentation" des élus (et de la démocratie) qui tiendra tant de place dans son combat. Comme il le fera tout au long du texte, il reste toujours très près de faits connus ou vérifiables qui rendent les idées avancées plus percutantes.

Défenseur des droits du peuple il se fait aussi celui des petits nobles et du bas clergé.

A la veille de la réunion des Etats Généraux, Robespierre a su saisir la situation particulière des Artésiens, qui ont une expérience concrète de fonctionnement "d'Etats" pour nourrir leur réflexion sur les grands problèmes posés dans tout le royaume. Ce souci constant de partir du concret pour développer ses arguments, est à l'opposé de la réputation de "rêveur" de "théoricien creux" si souvent accolée à l'image de Robespierre.

Nous touchons au moment qui doit décider à jamais de notre liberté ou de notre servitude, de notre bonheur ou de notre misère. Cette alternative dépend absolument du caractère & des principes des Représentans, à qui nous confierons le soin de régler nos destinées dans l'Assemblée générale de la Nation, & du zèle que nous montrerons pour recouvrer les droits sacrés & imprescriptibles dont nous avons été dépouillés...

Il est tems d'avertir la Nation Artésienne des pièges funestes dont on l'entourne ; il est tems de l'inviter à réfléchir sur les objets qui intéressent le plus essentiellement son bonheur. Nous croyons qu'il n'en est pas de plus important pour elle, que de rappeler les Etats particuliers de cette Province aux véritables principes de leur constitution, & d'adopter de sages mesures, pour parvenir à cette réforme salutaire ; & il nous semble que nous remplissons le devoir d'un bon Citoyen, en développant ici toutes les raisons qui démontrent la nécessité de la poursuivre, avec autant d'activité que de persévérance.

Le véritable moyen d'anéantir les abus qui causent les malheurs publics, est d'aller droit aux sources principales d'où il découlent. Or la première source des malheurs d'un Peuple, ce sont les vices de son Gouvernement ; aussi l'expérience nous prouvera-t-elle bientôt que l'Artois doit attribuer la plupart des siens aux vices qui ont dénaturé la véritable constitution des Etats, à qui son administration étoit confiée.

Commençons par reconnoître ces vices, en les rapprochant des principes fondamentaux de notre droit public.

Qu'est-ce que les Etats Provinciaux ? C'est l'Assemblée des Représentans de tous les Ordres des Citoyens, chargés de leurs pouvoirs, pour veiller, en leur nom, au maintien de leurs droits, & pour présider à l'administration de la chose publique.

Mais pour représenter un Homme ou un Peuple, pour être fondé de ses pouvoirs, il faut avoir été choisi par lui ; par conséquent, toute Assemblée, dont les Membres ne sont point choisis par les divers Ordres de Citoyens, n'est point, à proprement parler, un Corps d'Etats Provinciaux ; elle n'en est que le fantôme ; elle n'est que le monument des droits anciens & imprescriptibles des Peuples, que l'ambition a dépouillés, dans des tems de despotisme & d'anarchie, du pouvoir de nommer leurs Représentans dans leurs Assemblées Nationales.

suite page 6

Sommaire

ADRESSE à LA NATION ARTÉSIENNE.	P. I -VI
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET LE COMITÉ DIRECTEUR de l'ARBR. ACTUALITÉS.	P. II
ROBESPIERRE ET MARX. LES REPENTIRS des THERMIDORIENS.	P. III
SOMMAIRE des 20 n° du bulletin.	P. IV
CONTINUER ENSEMBLE. 1795 ET LA TERREUR BLANCHE	P. V

REPÈRES

*l'Artois : 1191 conquis par Philippe Auguste,
1384 passe à la Maison de Bourgogne,
1472 reconquis par Louis XI,
1493 pris par Maximilien Empereur d'Allemagne et de
là à Charles Quint et ses successeurs,
1659 retour définitif à la France par le traité des Pyrénées.*

Les Etats d'Artois

Corps intermédiaire entre le Prince et ses sujets (dès le XIV^e siècle).

Volait les impositions.

Assemblée réunissant les 3 ordres

Haut clergé,

Seigneurs à clocher, de 4 quartiers,

Echevins des grandes villes.

Hors des Assemblées "3 députés ordinaires" gèrent les affaires de la Province et "3 députés à la cour" la représentent auprès du souverain.

Soucieux de conquérir les bonnes grâces des Artésiens (Richelieu les disait "plus Espagnols que les Castillans") Louis XIV leur confirme en 1660 sa volonté "conserver aux Etats leurs privilèges"

Nouvelles d'Italie :

Grâce à l'initiative de notre amie Mme Michèle Campagne de "l'Università di Messina" et du petit groupe de Robespierristes qu'elle a réuni là-bas, l'Incorruptible s'est fait une place au soleil de la Sicile.

Dans le cadre de "l'Alliance Française" Mme Campagne a projeté le fameux film télévisé de Lorenzi "La Terre et la Vertu" et organisé des conférences.

L'exposition de l'ARBR, "Robespierre Homme d'action" partie en Sicile depuis la fin décembre, poursuit son périple de Messine à Catane. Grand public et scolaires répondent en grand nombre et la presse en donne des échos dont nous publierons bientôt des extraits (avec traduction).

Bien sûr cette campagne d'Italie ne va pas sans susciter de-ci de là quelques polémiques.

Messine et Catane ont aussi accueilli ces derniers jours Michel Vovelle invité pour un cycle de conférences sur la Révolution Française dont il est l'éminent spécialiste.

De Vasto, notre ami Maurizio Vicoli, nous a fait parvenir des adhésions à l'ARBR de plusieurs de ses concitoyens. Il continue son action pour qu'une rue de sa ville porte le nom de Robespierre et a reçu récemment le renfort d'un éminent parlementaire.

Recherche :

M. G. Gastaud, un fidèle ami de Lens, recherche pour une personne qui lui est apparentée, tous renseignements sur le Conventionnel CAMUS, élu méridional de 1792. Nous écrire à l'ARBR.

Romans biographiques :

Catherine Meyniel notre amie de Paris nous a offert lors de l'Assemblée Générale d'Arras un exemplaire de son récent ouvrage sur Robespierre : "Qui suis-je moi qu'on accuse ?" Il est à notre bibliothèque de Carvin. Nous publierons une notice sur ce texte important dans le prochain bulletin.

Mme Marianne Becker nous a fait savoir que le Tome III de son livre sur Maximilien est en souscription au prix de 105 F et sera disponible en juin. Nous pouvons regrouper les commandes.

Brochure de l'ARBR :

Le Conférence de Mme Florence Gauthier "Robespierre inventeur des Droits de l'Homme et du Citoyen de son temps", donnée à Arras le 26 juin 1994, est publiée en brochure par l'ARBR.

Ce texte, est accompagné d'une notice sur la famille CARRAUT et les ascendants, du côté maternel, de Robespierre, sur la maison duquel on apposa une plaque à cette même date.

Prix de vente : 35 F (+ 10 F pour le port)

Pour Téléphoner :

Pour joindre le secrétariat de l'ARBR appeler désormais le 21.02.11.92 (de préférence en soirée) demander M. Bruno Decriem.

LE COMITÉ DIRECTEUR DE L'A.R.B.R.

Elu à l'unanimité lors de l'Assemblée Générale d'ARRAS le 16 octobre 1994 il se compose ainsi :

Président d'Honneur	M. Yves Coquelle Vice-Président du Conseil Général du Pas de Calais.
Président	Maitre Fernand Bleitrach, avocat.
Vices-Présidents	M. Marcel Roger M. Jean Claude Vanfleteren M. Christian Lescureux M. Bruno Decriem
Secrétaire	M. Laurent Petit
Secrétaire Adjoint	Mme Nathalie Megueulle-Manier
Trésorière	M. Georges Sentis
Directeur du C ^o	
Scientifique	
Responsable	Mme Macha Wittmer
Bibliothèque	
Membres	M. Philippe Blouin M. Yves Bocquet M. Jean Carlier M. Luc Delaporte M. René Debarge M. Robert Delbart M. Bernard Devitte
	M. Arsène Duquesne M. Emile Fournier Mme Cécile Henry Mme Francine Lhoste M. Michel Manier Mme Monique Soulier M. Emile Ysard

Echos de

l'Assemblée Générale d'Arras

L'Assemblée Générale de l'A.R.B.R. le 16 octobre 1994 a été un franc succès. Outre le vote des grandes orientations qui guideront les activités des trois prochaines années, elle a été un moment d'échange privilégié sur l'actualité tenant à Robespierre. Faut-il rappeler la qualité des intervenants (comme Michel Lancelin docteur en histoire, auteur d'une thèse sur Saint-Omer sous la Révolution, Laurent Petit, spécialiste des étrangers en France durant la période révolutionnaire, d'autres également... on ne peut les citer tous. Qu'ils nous pardonnent)

L'assemblée après les votes d'usage (motion d'orientation, renouvellement du comité directeur) a écouté deux discours de Robespierre (enregistré par Serge Reggiani en 1978 : discours sur le marc d'argent et discours du 8 thermidor) qui soulignent encore l'actualité des idées Robespierristes.

Autour d'un banquet républicain, les débats sur la maison de Robespierre à Arras, les initiatives de nos amis à l'étranger, les prochaines publications, les différents articles publiés en 1994... ont été évoqués.

Moment de retrouvailles, l'A.R.B.R. a encore une longue existence devant elle (pour peu que l'on change la lettre B : Bicentenaire en un autre mot qui n'évoque plus l'aspect éphémère de 1989 : il s'agit d'une suggestion de Michel Lancelin. Alors, si vous avez une idée, écrivez-nous. Elle sera la bienvenue).

Le secrétaire
Bruno Decriem

POUR CONTINUER TOUS ENSEMBLE

Lors de la dernière Assemblée Générale tous les participants l'ont rappelé avec force : l'ARBR doit poursuivre sa tâche. De toutes ses activités l'une des plus précieuses c'est la publication du bulletin qui assure l'indispensable de liaison entre les centaines de membres dispersés dans l'hexagone et même au-delà.

Il est très difficile de prendre la décision d'interrompre l'envoi du bulletin aux amis (parfois de la première heure) qui oublient de renouveler leur cotisation annuelle.

Et nous répugnons à le faire.

Mais le coût global d'un bulletin (envois compris) avoisine mainte-

nant les 4.000 Frs et nous voulons pouvoir tenir nos autres engagements.

Merci donc aux amis qui ont renouvelé régulièrement leur contribution, et à ceux qui penseront à le faire dès cet appel.

Il nous faudra malheureusement cesser l'envoi aux retardataires impénitents, dès le n° 22 (2e trimestre 95).

L'A.G. a décidé que chaque cotisation versée couvrirait l'année scolaire entamée (de septembre à septembre).

Le Comité Directeur.

Bicentenaire

1795 et la Terreur blanche

"La répression de prairial favorisa la Terreur blanche. N'avait-on pas privilégié "le Réveil du peuple" contre les terroristes aux dépens de la "Marseillaise" ?

Ne laissait-on pas célébrer le culte par des réfractaires ? Ne restituait-on pas les biens des condamnés ?

La Terreur blanche débuta dans l'hiver, à Lyon : en pluviôse, des "mathevons" (jacobins) furent massacrés. Elle gagna rapidement les départements de la vallée du Rhône et de la Saône, et ceux du Midi : Gard, Vaucluse, Bouches-du-Rhône, Var... Les meurtres, peu nombreux avant ventôse, se multiplièrent après germinal et la loi sur le désarmement des territoires. Les bandes de "gens à cadettes", les "compagnies de Jésus", de Jésus ou du Soleil, pourchassaient les sans-culottes connus, anciens membres des comités révolutionnaires, des commissions révolutionnaires d'Orange ou de Nîmes, des autorités constituées de l'an II ; ils les assassinaient durant leur transport ou dans les prisons. Après le mouvement jacobin de Toulon, début prairial, la Terreur blanche redoubla d'intensité dans le Midi : les "sabreurs" se déchaînèrent à Aix, Nîmes. Le 17 prairial, ils massacrèrent les prisonniers du fort Saint-Jeah à Marseille, avec la complicité du représentant Cadroy ; en messidor, les prisonniers du fort de Tarascon connurent le même sort.

Ces mouvements dépassaient les manifestations d'"honnêtes gens" contre les "buveurs de sang", ils inquiétaient

donc la Convention. Certes, le royalisme était affaibli par la mort du dauphin : le comte d'Artois était par trop l'homme de Coblenz et des émigrés pour être réellement dangereux. Cependant, encouragés par des succès chouans et la reprise du mouvement vendéen, les Anglais équipèrent deux divisions d'émigrés. Hoche fut donc envoyé en Bretagne, où l'échec de l'amiral Villaret permit aux Anglais de réussir le débarquement à Quiberon.

... La division du commandement émigré permit à Hoche de concentrer des troupes et la presqu'île, fut transformée en spuricière. Le fort de Penthièvre, qui protégeait la presqu'île, fut pris et les troupes des émigrés durent reculer jusqu'à la mer. 7 à 8 000 hommes furent faits prisonniers (5-9 messidor an III ; 23-27 juin 1795), on acquitta les Chouans et les prisonniers français enrôlés de force ; mais on condamna à mort 748 émigrés combattant sous uniforme britannique.

Le royalisme était, sinon battu - le 13 vendémiaire le prouve - du moins très amoindri.

Les bourgeois thermidoriens avaient prouvé que, s'ils étaient anti-jacobins, ils étaient néanmoins républicains.

Le style de l'après-révolution était donné."

Extraits de "Histoire Contemporaine" T1 (Ed. Messidor)

* * * * *

Principaux événements

20 pluviôse (8 février) : On exhume du Panthéon les cendres de Marat.

12 ventôse (2 mars) : Arrestation des "Quatre" : Billaud, Collot, Barère, Vadier.

18 Ventôse (8 mars) : Rappel des députés girondins proscrits.

12 germinal (1^{er} avril) : tentative d'insurrection parisienne. Condamnation des "Quatre" à la déportation et arrestation de huit députés montagnards.

1^{er} prairial (20 mai) : Insurrection populaire à Paris. L'armée désarme le faubourg Saint-Antoine. Arrestation de six députés montagnards qui se suicident (les martyrs de Prairial).

5-12 prairial (24-31 mai) : Arrestation massive de militants sectionnaires. Fin du mouvement populaire parisien.

20 prairial (8 juin) : Annonce de la mort de Louis "XVIII".

27 messidor (15 juillet) : Echec des émigrés et des Anglais à Quiberon.

4 thermidor (22 juillet) : Traité de Bâle entre la France et l'Espa-

gne. Cession par l'Espagne de Saint-Domingue à la France.

20 fructidor (6 septembre) : Référendum constitutionnel.

1^{er} vendémiaire (23 septembre) : Proclamation de la Constitution de l'An III.

9 vendémiaire (1^{er} octobre) : Annexion de la Belgique.

13 vendémiaire (5 octobre) : Echec de l'insurrection royaliste à Paris.

29 vendémiaire (21 octobre) : Election au corps législatif.

4 brumaire (26 octobre) : Séparation de la Convention.

9 brumaire (31 octobre) : Election du Directoire.

25 brumaire (16 novembre) : Ouverture du club du Panthéon (opposition de gauche).

Frimaire : Organisation de la Conjuration des Egaux.

19 frimaire (10 décembre) : Vote de l'emprunt forcé.

Fondation du Conservatoire national de musique.

Loi Lakanal sur l'enseignement.

1°. Qu'est-ce que la Chambre du Clergé ? Un Comité où assistent deux Evêques, les Abbés Réguliers des Monastères, les Députés des Chapitres.

Les Evêques ne représentent personne, parce que personne ne les a choisis ; les Abbés Réguliers représenteraient leurs Monastères, si les Religieux de ces Maisons les avoient élus pour paroître en leurs noms aux Etats de la Province ; comme ils y viennent en vertu de leur qualité seule d'Abbé, ils ne représentent que leur Bénéfice ; ajoutez à cela que cette prérogative est tellement attachée à ce titre d'Abbé Régulier, que ni les Abbés Commendataires, ni aucun autre Membre des Abbayes en Commende, ne peuvent entrer aux Etats, (si l'on excepte le Grand-Prieur de St Vaast)...

Mais il résulte en général, de tout ce que nous venons de dire, que les Membres du Clergé qui prennent séance aux Etats, ne représentent en aucune manière l'Ordre du Clergé ! Et de quel droit a-t-on exclu les Curés, & tous les autres Ecclésiastiques, la classe, sans contredit, la plus nombreuse, la plus utile de ce Corps, la plus précieuse par ces rapports touchans, qui l'unissent aux besoins & aux intérêts du Peuple ?

2°. Que dirons-nous de la Chambre de la Noblesse ? Il suffit d'observer qu'elle est formée d'un certain nombre de Nobles, qui, sans aucun mandat, sans aucune mission de leur Ordre, sont convenus d'attacher le droit exclusif de participer à l'administration de la chose publique, à tel nombre de degrés dont ils jouissoient, & à la possession de telles terres qui leur appartenoient ;

3°. Qu'est-ce que la Chambre du Tiers-Etat ? Une Assemblée des Députés nommés par les Corps Municipaux des dix Villes de la Province. Mais ceux qui composent ces corps Municipaux, qui les a nommés eux-mêmes ? Sont-ce les Habitans des Villes ? Non. On leur a ravi ce droit sacré de choisir eux-mêmes leurs Officiers, leurs Administrateurs particuliers ; droit aussi ancien que la Monarchie ; droit qui remonte au-delà même du berceau de la Monarchie, & qui étoit fondé sur les moeurs & sur la constitution des Gaulois & des Belges nos aïeux ; droit qui, après quelques siècles d'oppression, nous avoit été rendu, aussitôt que le Peuple eut commencé à soulever un peu le joug de la tyrannie féodale qui l'accabloit : un Edit, un seul Edit dicté par le génie fiscal d'un Ministre abhorré, a suffi pour nous l'enlever. **Qui est-ce donc enfin qui nomme ces Officiers Municipaux qui nous donnent eux-mêmes des Représentans ?** Les Membres mêmes des Etats, qui ont acheté ce droit, à prix d'argent ; que dis-je ? Moins que cela : neuf Electeurs choisis par ces Etats inconstitutionnels, & parmi ces Electeurs trois seulement sont de l'Ordre du Tiers-Etat, les six autres appartiennent aux deux autres Ordres. Ainsi donc ces mêmes Officiers Municipaux, dont le pouvoir est une atteinte continuelle à nos droits, qui n'ont même aucune qualité constitutionnelle & légale pour administrer les Villes, se font de cette usurpation même, un titre pour s'emparer encore de l'administration de la Province, à l'exclusion & au mépris de tous les Citoyens, qui tous y sont appelés, & qui seuls peuvent conférer le pouvoir d'y voter ! Eux qui, quand bien même ils seroient choisis par les Habitans des Villes, pour les administrer, n'auroient aucun droit de nous représenter aux Etats-Généraux de la Province, puisque leurs pouvoirs seroient circonscrits par l'objet & par la nature même de leur mandat, au régime des Communes qui les auroient élus.

Et les Habitans des Campagnes, cette partie si nombreuse & si respectable du Tiers-Etat, quels sont leur Représentans aux Etats d'Artois ? Ils en ont encore moins que les Citadins, s'il est possible ; qu'est-ce donc que notre Chambre du Tiers-Etat ? Une Assemblée qui ne représente ni le Tiers-Etat des Villes, ni les Tiers-Etat des Campagnes.

Que sont les prétendus Etats d'Artois en général ? Une espèce de commission, qui a élevé son autorité sur la ruine de nos vrais Etats ; une ligue de quelques Citoyens qui se sont emparés seuls du pouvoir qui n'appartenoit qu'aux Peuples...

... Citoyens, considérez donc d'abord la distance énorme qui sépare des Etats vraiment nationaux, de ces commissions inconstitutionnelles, qui osent usurper ce nom auguste.

Ne voyez-vous pas d'abord que la seule composition de ces dernières, doit être le principe de tous les abus ? Puisque ce n'est point le suffrage des Peuples qui en ouvre l'entrée, mais la faveur des Personnages qui en sont Membres, & sur-tout des hommes puissans qui les dominent ; il s'ensuit que cet honneur sera le prix de l'intrigue & de la complaisance, avec laquelle on sacrifiera les intérêts des Peuples à celui des Grands. Ainsi tandis que des hommes nuls brigueront à l'envi les Charges publiques, par ces moyens odieux, les Citoyens distingués par leurs lumières & par leur intégrité, les suivront, en gémissant sur les malheurs & sur la honte de la Patrie ; ils laisseront une libre carrière à l'ambition de quelques aristocrates, toujours soigneux d'écarter quiconque est soupçonné d'avoir une âme, pour établir sans obstacle, leur élévation sur la misère & sur l'avisement de tous. Ainsi, d'un côté, l'on verra se former dans ces Corporations, un esprit d'orgueil, d'égoïsme, de bassesse & de servitude, qui les isolera absolument de la Patrie, & les disposera à agir comme les Maîtres absolus de la fortune publique ; mais ; de l'autre, le découragement, l'indifférence pour le bien général s'emparera des Citoyens, devenus absolument étrangers à l'administration de la chose commune, & le Peuple que l'on pourra mépriser impunément, parce que ce n'est point sa confiance ni son estime qui décerne les places & les récompenses, s'accoutumera à gémir en silence sous le poids de l'oppression, & deviendra vil & rampant, à mesure qu'il sera plus malheureux.

La voix des vrais Représentans des Peuples peut arrêter le Ministre le plus audacieux dans ses injustes projets, parce qu'elle est celle des Peuples mêmes, dont les puissantes réclamations peuvent facilement entraîner sa chute :

Mais, quelle vigueur peuvent déployer des aristocrates qui n'ont pas même une qualité légale pour les faire entendre ? Le Ministre qui veut les subjuguier ou les séduire, ignore-t-il qu'ils sont eux-mêmes revêtus d'un pouvoir usurpé ? Ne se repose-t-il pas sur ce fatal oubli des intérêts nationaux, qui caractérise nécessairement les Citoyens qu'ils ont exclus de l'administration publique ?"...

(à suivre)

Dans les prochains extraits de "L'Adresse" nous aborderons la dénonciation par Robespierre de la dilapidation des deniers publics et des cadeaux exorbitants faits aux grands personnages par les "Etats d'Artois".

A.R.B.R.

Je, soussigné (e) sollicite mon adhésion ou renouvelle ma cotisation :

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

à _____ le _____
signature : _____

Je verse : 50 F 100 F 200 F (étudiants : 30 F)

Joindre cheque libellé : **A.R.B.R.** Maison des Sociétés, rue Aristide Briand 62000 ARRAS -Secrétaire : Bruno Decriem : 21.02.11.92